

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue par visioconférence le vendredi 26 février 2021 à 9 h.

Sont présents par visioconférence : Paolo Galati, président; Adam Gordon, commissaire-parent et vice-président; Karla Abraham Di Francesco, Donna Anber, Olivia Landry, Emilio Migliozi et Bob Pellerin, commissaires; Tara Anderson et Stéphane Henley, commissaires-parents; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Également présents par visioconférence : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, directrice du Service des affaires corporatives et secrétaire générale; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Geoffrey Hipps, directeur des Services pédagogiques; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Absents: Anick Brunet, Vincent Cammisano, James Di Sano et Melissa Wall, commissaires; et Stephanie Krenn, directrice du Service des ressources humaines.

Le président ouvre la séance et obtient confirmation de la directrice du Service des affaires corporatives et secrétaire générale que la procédure de convocation à cette séance extraordinaire est conforme à la loi.

HEURE : 12 h 32

Après l'appel nominal, la directrice du Service des affaires corporatives et secrétaire générale constate le quorum.

1.0 Ouverture de la séance

1.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2021/02/26-CA-001 soit adopté sans modification.

CC-210226-CA-0081

Adoptée à l'unanimité

3.0 Décisions du conseil

3.1 Appel d'offres – purificateurs d'air

En réponse aux questions et aux préoccupations, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport apporte les précisions suivantes :

- Les deux soumissionnaires le plus bas n'étaient pas conformes aux documents d'appel d'offres alors le troisième soumissionnaire conforme le plus bas a été choisi.
- Le processus d'appel d'offres a été enclenché le 17 décembre 2020, mais a dû être reporté à la demande du gouvernement qui a envoyé une directive indiquant qu'il fallait l'approbation du comité tripartite avant de procéder à l'installation des purificateurs d'air. Une analyse faite par un professionnel devait lui être transmise pour étude. En se basant sur les recommandations émises par celui-ci, un addenda à l'appel d'offres a été préparé, et les soumissionnaires ont reçu un délai d'une semaine pour revoir leur soumission. Les soumissions ont été ouvertes ce matin.
- Le soumissionnaire conforme le plus bas est une entreprise québécoise.
- Le coût de l'analyse du professionnel n'est pas encore connu. Son tarif était un tarif à taux horaire plutôt qu'à taux fixe.
- Il sera demandé au Service des ressources financières de vérifier la possibilité de facturer le coût des purificateurs d'air et des accessoires comme dépenses occasionnées par la COVID-19.
- L'entretien des unités consiste à remplacer les filtres et les pré-filtres HEPA.
- Le coût final des purificateurs d'air se rapproche de l'estimation qui avait été faite avant de lancer l'appel d'offres.
- L'expert a recommandé l'utilisation de deux unités en raison de la capacité de l'unité qui a été testée, ainsi que le niveau sonore.
- Le cahier des charges exigeait des purificateurs d'air ayant une capacité de 225 pieds cubes/minute. Comme le modèle qui sera acheté offre une capacité supérieure, il sera possible d'installer un seul appareil dans chaque salle de classe. Nous confirmerons ceci auprès des professionnels, et les résultats seront présentés dans un compte rendu.
- Le niveau maximal de décibels est de 52 à une vitesse maximale de 365 pieds cubes/minute. Ces données seront également vérifiées auprès des professionnels, et les résultats seront présentés dans un compte rendu.
- Les purificateurs d'air seront installés dans des endroits stratégiques de la salle de classe afin que le nombre de décibels ne nuise pas aux élèves et aux enseignants.

Engagement d'un fournisseur – purificateurs d'air

CC-210226-MR-0082

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-201217-MR-0057, confiant au directeur du Service des ressources matérielles et du transport le mandat de lancer un appel d'offres public pour l'achat de purificateurs d'air;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé et que les soumissions reçues en réponse à l'appel d'offres ont été ouvertes le matin du 26 février 2021;

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour l'achat de purificateurs d'air à l'entreprise Industrie Orkan inc., au coût total de 279 980,00 \$, avant les taxes, ou 299 261,52 \$, taxes nettes;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, le vice-président ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document relatif à cet achat;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents relatifs à cet achat, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adoptée à l'unanimité

4.0 Période de questions

La directrice du Service des affaires corporatives et secrétaire générale fait savoir qu'aucune question n'a été reçue pendant la séance.

5.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 12 h 42

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 31 mars 2021

Anna Sollazzo, secrétaire générale

Paolo Galati, président